



Les paysages des franges périurbaines, transitions ou parois de verre ?

Richard Raymond, Philippe Béringuier, Sophie Bonin, Ségolène Darly, Pierre Dérizoz, Véronique Fourault-Cauët, Marie-Anne Germaine, Maud Loireau, Johan Milian, Blandine Noël, et al.

► To cite this version:

Richard Raymond, Philippe Béringuier, Sophie Bonin, Ségolène Darly, Pierre Dérizoz, et al.. Les paysages des franges périurbaines, transitions ou parois de verre ?. 2015, pp.7-25. hal-01670309

HAL Id: hal-01670309

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-01670309>

Submitted on 21 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les paysages des franges périurbaines, transitions ou parois de verre ?

Richard Raymond

chargé de recherche au CNRS - UMR 7533 Ladyss



Résumé

Notre projet interroge les transitions, nettes ou graduées, où la ville laisse place à autre chose : la campagne, la forêt, la « nature »... Quelles relations de voisinage entre ville et campagne se construisent le long de ces frontières urbaines ? Nous proposons une méthode, simple et aisément reproductible, pour décrire les franges périurbaines. Les différents types identifiés sont alors mis en perspective avec les représentations et les pratiques paysagères des habitants de ces "bords de ville". Ce travail révèle la diversité des structures paysagères des franges. Il met au jour diverses conditions nécessaires pour maintenir une certaine porosité entre ville et campagne et révèle, dans le même temps, les limites des projets de paysages pour établir des relations de proximités.

Summary

Ebis atquis ut aut as expel ent labo. Is voloria soluptasimil il intiatiur, verio mos dolessit acipis et ma dolores et, commolo rionet eaquiatate est, ut asime nos consequiae num quotatus nis magnat latem harum nobist alite volorum lab il mod quisiti assinul labore culla- tur acerat et quundae rspidi qui consed quatas dusciami accepti voluptae. Nem repel modi temquod ut ium que commiment, nobis sequi sitaque non et lit fugiam, ut fugit utem volupti berferundam que autate nis nihilia quam a quam, sus vitatis id ut hil expelig ende bit intibu- sam hili que pos eosapisci rest ut que dolores trupta qui aut a nonsequ aturia voluptius, vol- lori assinia vid expe cullici musciis experspit alique quame esecero doluptatur sequam, cum et aut qui dis pa volluptio-

Les paysages des franges périurbaines, transitions ou parois de verre ?

En Europe, les projets urbains de ce début de siècle sont irrémédiablement marqués par les références au développement durable. Ils annoncent de nouvelles manières de considérer la ville et son devenir. Ils visent à répondre à un ensemble d'enjeux que l'on ne peut plus négliger. Ces desseins urbains et les villes qu'ils dessinent ont fait l'objet de nombreux travaux. Ceux-ci se sont concentrés soit sur la ville dans sa totalité, appréhendée comme un système urbain global, soit sur les cœurs des agglomérations, la ville dense et ses différents lieux, soit encore sur le périurbain en tant que nouvelle forme spatiale à caractériser (Potier, 2007 ; Roux et Vanier, 2008). Le projet « *Paysages des franges périurbaines* » interroge les espaces de transition, nette ou graduée, là où la ville laisse place à autre chose : la campagne, la forêt, la « nature », le terrain vague ou la friche... Situées en bordure des espaces urbanisés, ces interfaces remplissent diverses fonctions : entrées ou sorties de ville, espaces de relégation ou balcons prisés sur la campagne environnante, zones préservées ou confins ignorés. Ces franges périurbaines peuvent être appréhendées à plusieurs échelles, de l'agglomération au quartier, voire au niveau du groupe de maisons en bord de ville. Elles offrent des physionomies particulières mêlant espaces bâtis et non bâtis. Leur organisation spatiale peut suivre un plan d'ensemble ou être l'héritage d'une succession d'aménagements et de pratiques locales sans ordre apparent. Or, parce qu'elles sont l'occasion d'extensions urbaines et accueillent de nouveaux équipements, ces interfaces ville-campagne concentrent de forts enjeux d'aménagement et de gestion de l'environnement. Très mobiles car se trouvant dans l'espace

où la ville s'étend, les franges périurbaines peuvent aussi fixer durablement le contact entre la ville et la campagne. Cependant, les descriptions de ces transitions, des dynamiques qui les parcourent et les transforment, sont rares. Pendant toute la fin du ^{xx}e siècle, le manque de connaissances sur la manière de qualifier ces paysages a laissé la place à des discours publics¹ stéréotypés. Les franges périurbaines sont ainsi réputées étanches, marquant une frontière entre deux mondes qui s'ignorent : la ville d'un côté, le monde rural de l'autre.

Négligées dans le cadre de l'urbanisme fonctionnel mis en œuvre depuis les années 1960, elles sont depuis peu investies par l'action publique et la commande paysagiste. Elles font l'objet d'un urbanisme nouveau (Gey, 2013) et d'un renouvellement des discours et des projets (Donadieu, 1998). Les discours tenus sont argumentés et crédibles. Les espaces de projets sont identifiés. Les objectifs visés par leur gestion ou leur aménagement se concentrent autour de quelques enjeux forts tels que la lutte contre l'expansion urbaine, la « *banalisation des paysages* », le retour d'une agriculture urbaine, la recréation de liens entre la ville et la campagne... ; autant de slogans répétés sans interroger leur adéquation aux singularités des territoires et des populations concernés. Tout se passe comme si ces paysages étaient partout identiques (Dériz, 2003) et n'étaient pas dignes d'intérêt avant qu'ils ne soient pris en compte et en charge par l'action publique. Tout se passe comme si les paysages de transition entre ville et campagne n'étaient révélés que par le discours ou l'aménagement paysager.

Une démarche comparative pour une mise à l'épreuve de la réalité

Les franges périurbaines font l'objet d'une attention nouvelle de la part des différents acteurs des territoires (autorités publiques,

1 - Ce qui est ici désigné sous le vocable de « discours publics » rassemble les discours et les projets des acteurs publics, mais aussi ceux des médias et des professionnels de l'aménagement et du développement (paysagistes, urbanistes...).

professionnels, associations...). Les effets des discours publics tenus sur ces espaces et les projets, notamment paysagers, dont ils sont l'objet sont intéressants à suivre. Effectivement, l'homogénéité de ces espaces de transition est bousculée par la pratique régulière d'une recherche de terrain (Collectif, 2014). Ce constat est conforté par différents travaux qui mettent en évidence une grande variété à la fois de la physionomie des franges urbaines (Gallent, Andersson, 2007 ; Galster *et coll.*, 2001, Dérizoz, 2003) et des populations habitant ou parcourant ces espaces (Berger, 2004). Ainsi, la diversité des paysages des franges urbaines semble bien s'imposer.

Nous nous sommes donc interrogés sur les conséquences des aménagements paysagers de ces espaces. Diffusés dans le monde opérationnel, ces projets portent désormais le nom de « *projet de lisière urbaine* » et se sont multipliés à partir des années 2000 (Bonin, 2013). Leurs objectifs sont de pallier les manques d'efficacité des documents de planification mis en œuvre depuis les années 1960. Ils cherchent à matérialiser « *la limite d'urbanisation, form[er] un tampon, une interface ou un glacis entre un espace agricole ou naturel et un espace construit* » (charte intercommunale des lisières urbaines du Territoire de la Côte Ouest de la Réunion, 2009) ; les intentions des paysagistes sont développées dans Folléa (2011). Les moyens pour y parvenir sont affirmés : « *La ville nature négocie ses limites en composant diverses lisières urbaines, des lieux intermédiaires entre la ville et les terrains agricoles, des espaces publics qui rendent accessible la campagne tout en respectant les activités des paysans* » (équipe Antoine Grumbach & associés, Atelier Grand Paris – 2011). Ils concernent des territoires et des échelles divers : le Grand Paris, le parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, la plaine de France, la Seine-et-Marne, l'agglomération toulousaine, le Territoire de la Côte Ouest (la Réunion)... Or, il n'est pas sûr que ces discours et ces projets suffisent pour

faire vivre ces espaces de relations ville-campagne tels qu'ils sont décrits. Il n'est pas certain que l'existence de ces lisières urbaines soit assujettie aux discours qui les feraient advenir... Il nous faut éprouver ces discours, vérifier ces assertions, tester ces affirmations.

L'équipe engagée dans le projet « *Paysages des franges périurbaines* » a confronté ces discours et projets aux formes paysagères et aux pratiques et représentations des habitants de ces espaces. La démarche se fonde sur la comparaison de situations, sur la mise en perspective des observations. Elle repose sur quatre terrains français : le Territoire de la Côte Ouest sur l'île de la Réunion, la communauté d'agglomération du Grand Narbonne et deux territoires en Île-de-France, la plaine de Versailles à l'ouest et la plaine de France au nord.

➔ Le Territoire de la Côte Ouest – France outre-mer

Région ultrapériphérique de l'Europe, l'île de la Réunion connaît une croissance démographique hors norme : depuis 1990, sa population a augmenté en moyenne de 1,8 % par an (0,4 % en métropole). À ce rythme, l'île, qui comptait 740 000 habitants en 2002, a largement dépassé le cap des 800 000 en 2011 et, selon l'Insee, elle devrait dépasser le million en 2040. Historiquement, l'urbanisation s'est développée à partir de noyaux denses, concentrés sur le littoral. Elle a aussi prospéré de façon diffuse et plus lâche sur les pentes, zone de production de la canne à sucre, et dans les « *hauts* ». Entre 1997 et 2008, la tache urbaine a progressé de 27 %, plus de la moitié constituant « *l'urbain étalé* », parfois appelé « *ville jardin* ». Ce mouvement est perçu comme une menace pour les espaces naturels protégés, mais plus encore pour l'agriculture.

Le Territoire de la Côte Ouest (TCO) est l'une des quatre microrégions de l'île identifiées dans le schéma d'aménagement régional, unie par une communauté d'agglomération depuis 2011. « *Du battant des lames*

aux sommets des montagnes », il couvre cinq communes. Les paysages de savane caractéristiques de cette partie de la Réunion sont soumis à une urbanisation forte. Ce territoire compte aujourd'hui plus de 200 000 habitants sur moins de 55 000 ha. Pôle d'activité dynamique (seule zone portuaire, 42 % des zones d'activité, bénéficiaire du basculement des eaux), sa population connaît cependant, comme le reste de l'île, de grandes difficultés sociales (taux de chômage très important, prix du logement et du foncier très élevés).

Pour faire face à l'accroissement important de la population et au besoin de logements, une planification volontariste est engagée. Elle vise à développer et structurer le développement urbain autour de centres secondaires d'agglomération, installés sur les mi-pentes (entre 200 et 500 m d'altitude). La construction de 18 000 logements nouveaux est prévue d'ici à 2020 (PADD du Scot de TCO, 2011). Là, le concept de « *lisière urbaine* » a été particulièrement utilisé dans la planification urbaine. C'est le fruit d'un travail conséquent et constant de la communauté d'agglomération qui a souvent fait appel à une agence de paysagistes, Folléa-Gautier, qui a mené depuis 1997 des travaux sur ce territoire, et d'une agence locale d'urbanisme et paysagisme, Zone UP. Ces projets de lisières urbaines sont présentés comme particulièrement adaptés à la maîtrise de l'urbanisation. Ainsi, le Territoire de la Côte Ouest est le premier territoire français à s'être doté d'un schéma intercommunal d'aménagement des lisières urbaines (2009).

► **Le Grand Narbonne – Sud France métropole**

L'agglomération de Narbonne constitue l'un des pôles structurants de la métropolisation de la plaine languedocienne depuis plus de trente ans, renforcée par les liaisons autoroutières (A 9, A 61) et ferroviaires (TER, ligne TGV). Elle illustre la périurbanisation massive à dominante pavillonnaire qui a marqué les paysages du sud de la France à

partir des années 1970 dans un contexte économique et social difficile – l'Aude est le quatrième département le plus pauvre de France, le taux de chômage y est de plus de 16 % et moins de la moitié des ménages (43,4 %) y sont imposables.

Le Grand Narbonne est une communauté d'agglomération qui couvre 39 communes et 973 km² dont la partie sud englobe la quasi-totalité du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, créée en 2003. À l'image d'autres aires métropolisées du sud-est de la France, ce territoire est en forte croissance démographique. Il compte aujourd'hui plus de 125 500 habitants dont 46 600 de plus depuis 1975, une progression qui se traduit par une urbanisation à dominante pavillonnaire. Ainsi, sur les 12 670 logements construits entre 2000 et 2009, soit 1 410 par an et 40 % des constructions au plan départemental, les deux tiers étaient des maisons individuelles. Cependant, la prédominance des lotissements, les faibles dimensions des terrains et le poids des contraintes réglementaires (risque d'inondation et présence d'espaces protégés) ont favorisé la densité et la compacité des surfaces bâties.

L'augmentation démographique du Grand Narbonne se répartit de manière hétérogène. Le poids relatif de la ville centre s'amointrit au bénéfice de la périphérie. Cette croissance périurbaine présente de fortes discontinuités liées aux contrastes de taille entre les communes et aux facteurs qui conditionnent les disponibilités foncières (contraintes liées aux risques naturels ou aux mesures de protection). Elle se concentre surtout autour des villages périphériques dont les zones nouvellement bâties sont parfois plus de dix fois plus étendues que le cœur de bourg. Ainsi, le Grand Narbonne enregistre les plus fortes croissances démographiques, mais aussi les plus faibles densités de la plaine languedocienne. Il existe alors une périurbanisation en archipel qui démultiplie les interfaces ville-campagne sur 450 km de franges périurbaines. La gestion de ces franges est un

Les approches internationales de l'étalement urbain et du périurbain

Le terme urbanisation se réfère à un ensemble de mécanismes extrêmement dynamiques qui caractérisent la transition d'une société rurale en une société urbaine. Cette évolution se faisait en Europe d'une façon explosive depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, surtout stimulée par l'industrialisation. L'aspect général est un développement chaotique et incontrôlé. Les deux termes, l'étalement urbain (en anglais *urban sprawl*) et la périurbanisation (*suburbanisation*), ne sont pas des synonymes, mais sont deux facettes qui apparaissent dans les premières études sur l'urbanisation. Depuis, une multitude d'autres expressions ont été introduites, montrant la complexité du phénomène. Meeus et Gulink (2008) en donnent un aperçu global. Ici on se contente des termes liés aux différentes approches.

L'étude de l'urbain (*urban studies*) ne débute qu'après la Première Guerre mondiale, aux États-Unis en particulier, et est rapidement devenue un secteur de recherche multidisciplinaire offrant aujourd'hui des masters spécialisés dans la plupart des universités. On y retrouve des géographes, des historiens, des démographes, des sociologues, des économistes, des écologues et des urbanistes, et en quelques cas des paysagistes (*landscape architects*). Paddison (2001) en fournit un aperçu. Indépendamment se développaient des approches de lecture du paysage urbain, avec Lynch (1960) comme précurseur, et élargies avec la dimension paysagiste par Steenbergen et Reh (2011).

L'urbanisation cause d'intenses changements de la structure spatiale et crée de nouveaux paysages. Le réseau urbain conduit cette dynamique dans l'espace. Maintenant, les effets de l'urbanisation s'étendent jusque dans le rural profond. Au départ, les études se focalisaient sur la différenciation spatiale à l'intérieur des villes en expansion et avaient uniquement une perspective sociale et économique. Ainsi, différents modèles urbains étaient formulés qui, au début, se concentraient sur des villes monocentriques et ne considéraient pas la campagne environnante, ni le paysage.

Les premiers modèles qui tentent d'expliquer l'extension de l'urbanisation d'un centre urbain étaient basés sur l'accessibilité des lieux autour de la ville et la connectivité du réseau routier. Le temps d'accès est la mesure de distance. Un exemple classique est le modèle de Lewis et Maud (1976) qui explique l'étalement urbain le long des routes et les phases d'émergence de centres d'urbanisation secondaires autour d'une ville principale.

Ces modèles ne disent rien sur la transformation du paysage. C'est avec l'application de modèles gravitationnels qu'on essayait d'expliquer les effets de l'urbanisation sur l'affectation des sols, avec la distance du centre-ville comme variable responsable. Ce sont des modèles à zones concentriques, inspirés par le modèle de Thünen, qui était conçu pour la gestion de l'utilisation du sol autour d'une grande propriété agricole. L'exemple classique de ce type de modèle appliqué pour la ville est celui de Bryant (Bryant *et coll.* 1982) qui introduisait de nouveaux concepts tels que le centre urbain (*urban core*), la périphérie suburbaine divisée en une frange urbaine intérieure et extérieure (*inner/outer urban fringe*), l'ombre urbaine (*urban shadow*) et le champ urbain (*urban field*), la banlieue (*commuter belt*) ou la sphère d'influence de la ville (*hinterland*). La distinction de la frange urbaine en deux zones concentriques est importante : la zone intérieure est définie par des critères morphologiques référant à l'usage du sol mixte urbain-rural. Cette zone a été appelée suburbain, périurbain et aussi banlieue. La frange extérieure, par contre, est caractérisée par un fonctionnement urbain dans un environnement à morphologie rurale. Certains l'ont nommée « l'urbanisation déguisée ». Le mot périurbain est souvent utilisé sans distinction entre ces deux types

de franges. Les modèles gravitationnels concentriques n'étaient au début pas adaptés à la complexité physique du territoire ni à l'accessibilité des lieux en termes de distance-temps, et se focalisaient sur un centre unique dans un espace isotrope.

Les centres urbains s'organisent en réseaux hiérarchiques que la théorie des places centrales et sphères d'influence essayait d'expliquer. Le modèle de Christaller (1933) est l'exemple le plus connu. L'interdépendance des centres urbains et l'intensification des communications réciproques sont à l'origine du phénomène « d'implosion urbaine » (*urban implosion*). Entre les centres principaux se développent des connexions fréquentes et rapides à modes diversifiés, qui créent une contraction de l'espace-temps. Pour les zones rurales intermédiaires, c'est l'inverse qui se produit. L'accessibilité – en particulier par les transports publics – se réduit et ainsi se forment des zones « d'ombre urbaine » (*urban shadow*), proche des villes mais épargnée par l'étalement urbain initial. Elles se situent souvent sur des terrains où les conditions physiques étaient historiquement défavorables à l'agriculture et à l'habitat. Actuellement, ces aires constituent des îlots naturels de grande qualité écologique et paysagère et sont des noyaux dans le développement des trames vertes et bleues.

L'expansion des centres urbains se fait donc par deux mécanismes principaux. Le premier est l'étalement linéaire selon les axes de transport, formant des corridors urbains (*urban corridors*) et cause une fragmentation importante du paysage avec des effets néfastes pour l'écologie et le patrimoine paysager. Le second est une expansion zonale du tissu urbain, par exemple par la création de quartiers suburbains (*suburbs*) proprement dits. Cette expansion peut englober des centres secondaires et même de villages ruraux, créant des villes décentralisées ou nébuleuses. Le paysage urbain devient ainsi un conglomerat hétérogène et polycentrique. Dans la période initiale de l'industrialisation auprès et dans les villes se développaient aussi des conurbations, agglomérations complexes groupant industrie, infrastructures et habitat d'une façon chaotique. Afin de remédier à cette croissance explosive et chaotique, des villes jardins (*garden cities*) et coronas ont été introduits.

Parallèlement, avec la périurbanisation, apparaissent des changements dans le centre urbain et le périurbain proche. On constate notamment le déclin des centres historiques (démographique, commercial et du patrimoine), la multiplication des friches industrielles, la contre-urbanisation avec une baisse de la qualité des quartiers suburbains. Cela a donné une approche de modèles dynamiques basée sur l'analyse de cycle de vie (*life cycle analysis*). Un exemple est le modèle de l'urbanisation différentielle qui explique également l'urbanisation dans le milieu rural (Geyer et Kontuly 1993, Cheshire 1995, Champion 2001, Antrop 2013). Une conséquence de cette dégradation du périurbain est l'émergence de concepts de la ville écologique et durable, la revitalisation urbaine, parfois simultanément avec une restauration du patrimoine, et aussi l'embourgeoisement (*gentrification*) et la muséification, qui posent de nouveaux problèmes.

L'enjeu majeur pour l'étude des centres urbains toujours dynamiques et en expansion est la délimitation de l'aire urbaine. Celle-ci forme l'unité spatiale pour le calcul d'indices décrivant divers aspects de l'urbanisation. Méthodologiquement, deux pistes sont possibles. La première repose sur l'analyse de données statistiques, à l'instar des caractéristiques démographiques, sociales ou économiques, collectées à plusieurs échelles, par unité administrative ou statistique, tels les NUTS en Europe. L'inconvénient est que l'aire urbaine s'étend sur plusieurs unités administratives et que la limite de la ville est souvent diffuse et ne correspond pas aux limites administratives nettes. La deuxième approche s'appuie sur l'analyse des caractéristiques morphologiques et structurelles, la plupart du temps dérivées d'une cartographie de l'affectation du sol, en particulier obtenue par la télédétection. La première approche débouche sur la définition « d'aires ou régions urbaines fonctionnelles », comme définies par Espon et par l'OCDE. La deuxième aboutit à la définition de « zones ou aires urbaines morphologiques » (UMZ) cartographiées par l'Agence européenne de l'environnement (AEE).

Marc Antrop, géographe, professeur émérite à l'université de Gand (Belgique)

enjeu important pour les collectivités. Il est notamment clairement identifié dans la nouvelle charte du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, approuvée en 2010. C'était également un des axes de la charte paysagère du piémont des Corbières maritimes et du plateau du Quatourze lancée en 2011, mais qui n'a pas été approuvée par les communes.

→ L'Île-de-France

L'agglomération parisienne est la plus peuplée de l'Union européenne (Insee, 2010) avec plus de dix millions d'habitants. Sa population a doublé depuis 1945. Le nombre de logements occupés y progresse régulièrement et atteint près de cinq millions en 2010 (+ 6,65 % depuis 1999). La consommation d'espaces agricoles et naturels par l'urbanisation y est un enjeu fort depuis les années 1960 (plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne, 1960 ; schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris, 1965). Elle est aujourd'hui au cœur des débats sur le Grand Paris. Dans cette région, deux situations ont été travaillées.

La plaine de Versailles

Ce territoire se situe à l'ouest de Versailles et représente une pénétrante agricole stratégique en Île-de-France. C'est une ancienne zone naturelle d'équilibre (schéma directeur régional de l'Île-de-France, 1976) qui est encadrée par une forte urbanisation depuis les années 1960. Elle est marquée par la poursuite d'une pression immobilière importante et par diverses opérations de patrimonialisation et de protection des paysages (Bonin, 2013 b). La protection de ce territoire est d'abord liée à la proximité de sites exceptionnels classés : le parc du château de Versailles et ses perspectives (allées royales, panorama sur la plaine). Depuis la fin des années 1990, une patrimonialisation de l'espace agricole à travers des politiques paysagères originales a émergé (site classé de 2000 ha de terres agricoles en 2000 ; ins-

cription au patrimoine mondial de l'Unesco de la zone tampon du grand parc en 2007 ; charte paysagère participative en 2013).

Ici, nous nous sommes particulièrement intéressés à la tache urbaine comprenant la commune de Villepreux. Celle-ci se situe à une trentaine de kilomètres de Paris. Son noyau historique est localisé le long du ru de Gally, au centre de la plaine de Versailles, dans le prolongement de l'allée royale. La commune borde le territoire patrimonialisé du grand parc de Versailles. Avec 23 autres communes, Villepreux a signé une charte paysagère participative, dont un des enjeux forts est de « *cultiver un "dialogue paysager" entre les espaces agraires et les espaces bâtis* » (charte paysagère participative de la plaine de Versailles, 2013).

La plaine de France

Recouvrant l'est du Val-d'Oise et l'ouest de la Seine-Saint-Denis, la plaine de France est un vaste territoire de 300 km² au nord de Paris. Plaine agricole gagnée par l'urbanisation, ce territoire est aujourd'hui structuré par les infrastructures de transports : deux aéroports internationaux (Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Le Bourget), un réseau autoroutier dense (A 1, A 3, A 86, A 104), un réseau ferré important avec de nombreuses lignes de transports en commun. Il accueille également de grands parcs d'activité. C'est un des axes majeurs de développement de la région. En dépit de ces atouts, ce territoire connaît des difficultés sociales importantes. Sa population est marquée par de faibles revenus et ses communes comptent parmi les plus pauvres de France. Malgré un taux de création d'emploi le plus fort d'Île-de-France, le taux de chômage y est élevé. Enfin, le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle crée au cœur du territoire de grosses contraintes pour l'urbanisation. Néanmoins, celle-ci reste active (Grisson, 2012). La croissance urbaine y suit trois dynamiques (d'après Quéva et Le Goix, 2014) : une urbanisation en tache d'huile au sud (front d'extension de l'agglomération

parisienne), un développement périurbain en chapelet structuré par les lignes de transports ferroviaires et routières dans la partie centrale, une rurbanisation au nord, régulée depuis dix ans par des actions de préservation des paysages (PNR Oise-Pays de France). L'Établissement public d'aménagement de la plaine de France, créé en 2002, vise à coordonner les opérations d'aménagement et de restructuration urbaine. Un de ses objectifs est l'amélioration du cadre de vie des populations (schéma stratégique de référence de l'EPA). La gestion ou l'aménagement des paysages est donc un enjeu important.

Ces terrains se distinguent par leurs contextes géographiques, démographiques, culturels et urbains. Mais les injonctions des politiques publiques en matière de densification, de préservation du foncier agricole ou des espaces naturels, d'amélioration de la qualité de vie dans ces franges... se retrouvent partout. Refusant le particularisme et le caractère idiosyncrasique de nos observations, nous nous sommes engagés dans la recherche de descripteurs communs pour caractériser les paysages des franges périurbaines de ces quatre territoires et pour saisir les pratiques et les représentations paysagères dont ils faisaient l'objet. Chacun de ces terrains a donc été analysé selon une démarche en deux étapes :

1 – La description morphologique des franges périurbaines.

2 – La saisie des pratiques et des représentations paysagères déployées dans les franges périurbaines.

Les résultats de ces deux étapes sont confrontés afin de rendre compte des paysages de ces espaces ordinaires et des systèmes de valeurs qui leur sont associés.

Caractériser les paysages des franges périurbaines, essais de typologie

Afin de comparer les situations et de tester la dispersion possible des différentes formes de franges urbaines que nous avons perçues lors des premières campagnes de terrain, une

grille de caractérisation de ces espaces de transition a été construite et mise en œuvre. Celle-ci s'appuie sur une méthode simple et facilement reproductible visant à rendre compte de la part matérielle des paysages.

Sa variabilité probable est ensuite confrontée aux représentations et pratiques paysagères des populations percevant et fréquentant ces espaces. Si, la simplicité des descripteurs mobilisés ne permet pas de transcrire toute la complexité de ces parties de territoires, mi-urbains, mi-ruraux, elle donne néanmoins l'occasion de renseigner aisément différents aspects de ces franges périurbaines. Cette grille offre alors de possibles fondements pour la construction d'indicateurs paysagers (Luginbühl, 2009). Les descripteurs ont été choisis pour informer sur la nature des relations de proximité qui s'établissent entre les deux espaces qui bordent les franges périurbaines. La grille conduit *in fine* à l'identification de différents types de franges périurbaines.

La caractérisation des paysages des franges périurbaines repose sur deux phases. La première consiste à identifier des segments cohérents d'un point de vue paysager. La seconde vise à décrire la composition interne de ces segments.

➔ L'identification des segments de franges périurbaines

La délimitation des segments de franges périurbaines s'effectue à partir de l'analyse des documents cartographiques (principalement cartes au 1/25 000) et de photographies aériennes. Les segments pressentis sont affinés sur le terrain à l'échelle d'un alignement de bâtiments. Cette étape suit, en cela, la phase d'identification des unités de paysages proposée dans la Méthode pour des atlas de paysages (Luginbühl, 1994).

➔ La description des segments de franges périurbaines

Cette étape vise à caractériser chacun des segments précédemment identifiés à partir d'une grille s'appuyant sur quatre types de

descripteurs : ⁽¹⁾ la forme du segment de la frange périurbaine considérée, ⁽²⁾ les accès physiques à la zone de contact entre ville et campagne, ⁽³⁾ les marques d'usages de cette zone de contact et ⁽⁴⁾ l'intervisibilité permise par cette configuration spatiale. Elle s'appuie sur un relevé de terrain.

1 • La forme du segment

Ce descripteur s'appuie sur un travail déjà réalisé par Legenne et coll. (2010). Il en simplifie cependant les modalités en ne retenant que trois formes de franges périurbaines en fonction de leur emprise.

La forme linéaire simple apparaît essentiellement lorsque les fonds de jardin sont adossés à l'espace rural. Elle correspond à la limite entre les parcelles, matérialisée souvent par une clôture simple (haie, grillage, mur...). La forme multilinéaire complexe est essentiellement constituée par des voies de communication (chemin, rue, route...), parfois bordées de fossés ou de canaux de

drainage. Son épaisseur ne relève que de la juxtaposition de formes linéaires. Enfin, la forme surfacique désigne les franges urbaines les plus complexes. Celle-ci est alors constituée d'un espace que l'on ne peut pas encore associer à la campagne, mais qui n'est déjà plus de la ville.

2 • L'accès physique

Ce descripteur renseigne les modalités d'accès physique à la zone de contact entre la ville et la campagne. Il renvoie à trois différentes. Cet accès peut être limité à un accès latéral. Les populations butent alors sur la frange sans vraiment pouvoir l'atteindre sur toute la longueur du segment décrit. Nous avons également retenu l'accès longitudinal qui permet de longer ou parcourir le segment. Enfin, nous avons considéré l'accès transversal où il était possible de traverser le segment de frange pour accéder, en différents points du segment, à la ville depuis la campagne, ou inversement.

La forme du segment



Une forme linéaire simple



Une forme multilinéaire complexe



Une forme surfacique

Photos aériennes, IGN, 2011

L'accès physique



Accès latéral



Accès longitudinal



Accès transversal

Photos aériennes, IGN, 2011

3 • Les marques d'usage

Il s'agit d'appréhender les signes permettant de révéler les différents usages de la frange périurbaine. Ils peuvent être liés à un aménagement mis en place par des acteurs publics ou avec leur accord (équipement public, mobilier urbain, plantations...) ou être le fruit de pratiques

informelles des populations fréquentant le segment étudié. Dans ce dernier cas, il est question de relever les traces laissées par des usages qui marquent les formes du paysage (piétinement, fleurissement privé, campement, dépôts, cabanes d'enfants...). Leur description fine nécessite un travail de terrain attentif.

Signes d'aménagement public



M-A Germaine, 2014

Signes de pratiques informelles



Master Dyradev, 2013

4 • L'intervisibilité

Le dernier descripteur permet de rendre compte des relations visuelles qui peuvent s'établir entre ville et campagne.

En effet, la frange périurbaine peut être totalement opaque et interdire tout lien visuel entre les deux espaces qu'elle déli-

mite. Elle peut être partiellement perméable à la vue, offrant la possibilité d'un regard contemplatif sous certaines conditions (vue sur la campagne à partir des étages élevés, hétérogénéité des systèmes de clôture...). Elle peut, enfin, être totalement transparente.

Opacité totale



Plaine de France (95)

B. Noël, 2014

Transparence partielle



Plaine de Versailles (78)

Master Dycodév, 2014

Transparence totale



Bages (11)

P. Dérozier, 2013

Vers l'identification de grands types de franges périurbaines

La construction d'une typologie des franges périurbaines s'appuie sur un arbre de décision qui articule, dans l'ordre de présentation, ces quatre descripteurs. Ainsi, quatre grands types de franges peuvent être définis. Chacun est subdivisé en catégories secondaires.

Les franges frontales sont inaccessibles et étroites. Elles se matérialisent par un contact direct sans élément de transition. Ce type est subdivisé en :

- *Franges frontales privatives* de fond de parcelles (jardins des maisons d'habitation, fond de zones artisanales, arrières d'entrepôts...).
- *Franges frontales en balcon* se caractérisant par une vue, au moins partielle, sur la campagne environnante liée à un effet topographique ou au bâti.

Les franges en rubans sont accessibles et sont le support de voies de circulation plus ou moins équipées. Ce type est subdivisé en :

- *Franges en rubans simples* telles que les bords de routes ou de chemin – sans aménagement particulier.
- *Franges en rubans aménagées* matérialisées par des pistes cyclables, des trottoirs, des haies...
- *Franges en rubans hydrauliques* lorsque les limites du bâti viennent buter sur un cours d'eau, formes linéaires pas toujours circulables (fonds de vallées fréquemment inondables).

Des franges barrières. Multilinéaires ou surfaciques, elles constituent un obstacle physique infranchissable, plus ou moins hermétique visuellement. Ce type est subdivisé en :

- *Franges barrières en ceinture* avec des couloirs de circulation rapide (autoroutes, voies ferrées...) qu'il est impossible de traverser même si elles peuvent permettre une intervisibilité.
- *Franges barrières obstacles* où les espaces non bâtis sont clos.

Les franges tampons occupent des espaces plus étendus accessibles à tous et sont souvent aménagées par les collectivités ou les habitants. Ce type est subdivisé en :

- *Franges tampons abandonnées*, espaces vacants et accessibles.
- *Franges tampons informelles* investies par les habitants de manière informelle (voire illégale).
- *Franges tampons aménagées* pour offrir des espaces de détente pour les habitants. Elles peuvent également être investies par les habitants qui y détournent la fonction initiale de l'aménagement public par diverses pratiques (par exemple un bassin de rétention utilisé comme aire de jeu et de pique-nique).
- *Franges tampons en mutation* qui correspondent à des parcelles en voie de construction (lotissements, zone d'activité...) qui repoussent les limites de la ville.

La définition de ces types de franges périurbaines nous a permis d'asseoir notre approche afin de tester leur relation avec les représentations et les pratiques paysagères étudiées. Ainsi, les similitudes ou les différences de perception et d'appréciation d'une part matérielle de territoire comparable peuvent être révélées.

➔ Les pratiques et les représentations paysagères dans les franges périurbaines

La saisie des pratiques et des représentations sociales déployées dans les franges périurbaines croise différentes techniques d'investigation inductive. Une observation attentive des pratiques et des signes de ces pratiques dans l'espace a été menée sur chacun des terrains d'étude. Ces observations ont été complétées par un ensemble d'entretiens compréhensifs. Enfin, chaque terrain a fait l'objet d'entretiens semi-dirigés conduits auprès d'habitants et appuyés sur la même grille de questions ouvertes. Au total, neuf entretiens semi-dirigés ont été conduits dans la plaine de Versailles, 14 dans la plaine de France, 67 dans le pourtour du Grand Narbonne et 20 dans le Territoire de la Côte Ouest². Parmi les personnes interrogées, cer-

2 - Ces entretiens n'ont pas vocation à supporter une quelconque représentativité statistique. Ils permettent, en revanche, de révéler les différentes significations des objets étudiés pour les agents interrogés.

taines sont riveraines des franges, d'autres habitent plus à l'intérieur du tissu urbain. Les analyses réalisées se centrent à l'échelle des lieux de résidence des interviewés.

En bordure de la ville, la campagne ignorée

À l'échelle du logement ou du quartier, vivre en bordure des franges périurbaines est, pour beaucoup, le fruit du hasard. Les premiers critères avancés par une grande partie des habitants interrogés pour justifier le choix de leur résidence sont le coût du logement, la recherche d'une surface habitable dans un cadre urbain et, parfois, le souhait d'un jardin. Ces aspects conduisent la majorité des personnes interrogées à résider en périphérie. Cependant, ce choix désigne les quartiers ou les villages voisins des agglomérations plus que la frange périurbaine elle-même.

Les descriptions du cadre de résidence n'évoquent guère le voisinage de la campagne et la « *fin de la ville* ». La proximité d'espaces non bâtis n'est que rarement valorisée. La campagne immédiate n'apparaît ni comme un espace de pratique ni comme un paysage contemplé. Elle semble inexistante et toutes les références aux lieux de vie de ces habitants sont plus lointaines. La frange est, ici, marquée par l'ignorance de la campagne par la ville.

« *Le plus compliqué, ici, c'est le temps qu'il faut, des fois, pour arriver à s'engager sur la nationale. Parce que nous, pour le moindre truc, il nous faut prendre la voiture.* » Grand-Narbonne, habitante de Prat-de-Cest (Bages).

« *Il y a des bois beaucoup mieux dans le coin. Il y a des communs pas loin. Du côté de Châtenêt-en-France. C'est beaucoup plus joli. Si on veut aller dans le bois, on va beaucoup plus loin. Dans la forêt de Senlis, il y a des jonquilles, des champignons. On y va une fois tous les cinq ans. Moi, j'y allais tous les mercredis quand tu me passais la voiture.* » Plaine de France, habitante de la frange le Vert-Clos (Marly-la-Ville).

La frange périurbaine est donc le plus souvent ignorée, mais peut aussi, parfois, être

associée à une incertitude qui pèse sur la quiétude des résidents. La dualité perçue est alors construite entre, d'une part, la recherche de calme et de l'éloignement du « *bruit* » de la ville et, d'autre part, la réalité dynamique de ces franges.

« *C'est super-tranquille pour le moment, mais je crains un peu les chantiers à venir.* » Grand-Narbonne, habitant de Marcorignan.

« *Après, tout dépend de la construction. S'ils nous mettent des petits immeubles, des trucs comme ça, non. Si on a pris une zone pavillonnaire, c'est justement pour rester dans ce genre de système. Si après, derrière, on vient nous mettre des petits immeubles, ça change complètement l'optique qu'on avait au départ.* » Plaine de France, habitante du secteur des jardins, Marly-la-Ville.

Ainsi donc, tout se passe, dans ce cas, comme si l'habitant des franges urbaines était avant tout un habitant d'un quartier quelconque. Les franges périurbaines n'apparaissent pas, ici, comme des éléments structurants du cadre de résidence. Elles ne sont que des limites d'un territoire urbain plus vaste. Cette absence de pratique et d'attention aux paysages duaux, composés, d'une part, de ville et, d'autre part, de campagne, semble essentiellement dans les franges frontales privatives ou les franges barrières. Le contact entre la ville et la campagne est marqué par une grande faiblesse de dialogue. C'est la situation la plus fréquemment observée.

Habiter la frange périurbaine, résidence urbaine avec vue et sans vis-à-vis...

En revanche, il arrive que la position des logements en frange périurbaine soit explicitement valorisée. Il s'agit, notamment, d'une valorisation visuelle d'un espace non urbanisé. Ce type de relation est observé lorsqu'il existe une transparence entre les deux composantes de la frange périurbaine et que la vue sur la campagne environnante est possible depuis les logements. Cette valorisation visuelle est systématique quand les habitations occupent une situa-

tion de belvédère et semble particulièrement importante si le relief le permet. Les habitations sont alors d'un standing supérieur aux voisines. Il n'est pas rare d'y rencontrer de riches villas construites afin de mettre en valeur cette vue dégagée (ouverture de grandes baies vitrées dans les salles principales, clôture de jardin transparente, plantation d'arbres limitée...).

« On a un emplacement de rêve, parce qu'on est dans la nature, on ne voit pas les toits du lotissement... On a vraiment l'impression d'être hors du monde... On entend le bruit de la cascade... La ravine pour moi, c'est que tous les jours, on a un ballet de pailles-en-queue... »

Territoire de la Côte Ouest, habitant au bord de Saint-Paul, le hameau de Corbara de Plateau Caillou

« Et à chaque fois que je rentre chez moi, je vois la vue. Je ne me mets pas sur le balcon car j'ai autre chose à faire, mais il n'y a pas de rideau là-haut, par exemple. »

Plaine de Versailles, habitant de Villepreux.

Ce type de situation est alors marqué par un regard contemplatif sur l'espace non bâti. La profondeur du champ visuel, l'absence de construction, la variabilité saisonnière de l'espace perçu sont autant de propriétés qui sont appréciées en raison de leur différence avec l'univers urbain. Ce regard se fait depuis le logement et non depuis l'espace public, tel que la rue, qui est souvent en seconde ligne par rapport à la frange périurbaine elle-même. Il s'agit dans ce cas d'une forme d'appropriation de l'espace non bâti. Appropriation visuelle, mais aussi physique, car les parcelles privées et les habitations limitent fortement, sinon interdisent complètement, l'accès à ces espaces non bâtis depuis les espaces publics de la ville.

La relation établie entre la ville et la campagne est alors marquée par ce regard contemplatif, distancié et surplombant qui tient la campagne à distance dans une logique d'appropriation individuelle. Cette forme de relation apparaît systématiquement dans les franges frontales en balcon enquêtées. Cependant, elle est également relevée, mais

de manière plus sporadique, dans les autres franges offrant un accès visuel sur l'espace non bâti. Les espaces non bâtis qui supportent cette forme de relation ville-campagne sont souvent ceux où l'urbanisation est, sinon interdite, du moins difficile. Ces limites de ville sont figées. Elles viennent buter contre des obstacles physiques (rupture de pente, autoroute, voie ferrée, cours d'eau...) ou sur des limites réglementaires (limites communales ou de zone inondable, zone réservée sous les lignes à très haute tension ou d'exposition au bruit...). Ces contraintes à l'urbanisation deviennent alors comme des atouts pour les résidents. Néanmoins, ce mode de relation s'appuie davantage sur l'horizon lointain que l'espace à proximité de la ville.

Les franges urbaines, espaces d'opportunité pour des pratiques informelles

Si l'espace de transition entre la ville et la campagne, ou entre la ville et son environnement naturel, est peu évoqué, il apparaît cependant comme une zone de pratiques prisées pour quelques-uns des résidents interrogés. Les proximités qui structurent les fonctions attribuées à ces espaces, et les pratiques qui s'y déroulent, s'organisent autour de moments de la vie des résidents.

Les pratiques qui semblent s'exercer le plus fréquemment dans les franges périurbaines sont liées aux cheminements doux. Les familles avec de jeunes enfants ou les retraités y trouvent l'opportunité de promenades dans un cadre agréable marqué par le calme et l'absence de voitures : sorties en famille, moments de détente, promenades d'animaux de compagnie, balades à vélo, cueillettes... Ces activités paraissent essentiellement liées à des situations d'opportunité : c'est plus l'espace des franges périurbaines qui incite à la pratique qu'une volonté de pratique qui conduit à rechercher les franges pour les réaliser. Les franges concernées sont des franges rubans ou des franges tampons, mais ce sont toujours des franges accessibles et calmes.

« En fait, il n'y a pas trop de sentiers entrete-

Pour que les franges urbaines deviennent de véritables territoires de projet

Le paysage est un élément important de la qualité de vie des populations, et tout particulièrement dans les espaces vécus et appropriés. Il constitue un facteur tout aussi déterminant pour l'épanouissement des individus et de la société que, pour le rayonnement de notre pays, l'attractivité et la vitalité de nos territoires.

Pour que nos paysages ne résultent pas d'évolutions subies, mais de choix réfléchis et concertés avec les citoyens, la politique conduite par le ministère de l'Écologie en matière de paysage – directement inspirée de la Convention européenne du paysage – a pour objectif, d'une part, de préserver et de promouvoir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale et, d'autre part, de faire du paysage un ingrédient opérationnel des démarches d'aménagement de l'espace. Cette politique s'articule autour de trois axes : d'abord, identifier et qualifier l'ensemble des paysages qui composent notre territoire ; ensuite, formuler des « *objectifs de qualité paysagère* » ; enfin, promouvoir une culture du paysage et valoriser les compétences en la matière. Alors qu'elles rassemblent une part importante et grandissante de la population, les franges urbaines sont encore des territoires peu investis par des « *politiques du paysage* », entendues au sens de la Convention européenne du paysage : c'est-à-dire concernés par des stratégies et des orientations sur le sujet. En effet, en premier lieu, la connaissance des paysages de ces franges urbaines est peu développée. Les atlas de paysages restent notamment très discrets sur ces espaces liés au périurbain. Le ministère est ainsi très attentif aux travaux menés par plusieurs équipes de chercheurs dans ce champ de la connaissance, alors que la qualification de ces paysages revêt un enjeu majeur pour l'action publique. Si l'on se réfère à la Convention européenne du paysage, qui indique qu'il s'agit de « *tenir compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés* », l'enjeu est précisément de saisir les différents regards portés sur ces territoires pour pouvoir envisager plus sereinement toute action publique. D'autre part, outre le fait que ces espaces sont peu connus, ils sont par ailleurs peu souvent appréhendés comme territoire de projet. Comme si derrière cette question de la connaissance, se cachait aussi un enjeu de reconnaissance de ces espaces dans leur épaisseur, et non pas seulement dans leur relation avec les territoires qui les jouxtent. Ne peut-on pas penser qu'en donnant à ces franges une existence réelle, mais également en créant des connexions, des liens et une cohérence avec les territoires qui les avoisinent, il pourra être possible non seulement de stabiliser le contour de ces franges et de lutter ainsi contre le gaspillage des terres, mais également de réinventer de nouvelles manières de faire de l'espace public dans ces territoires ? De réinventer de nouvelles manières de concevoir les relations entre espace privé et espace public qui permettent de valoriser ces territoires en tant qu'espace de vie ? De répondre aux attentes de chacun et d'envisager de vivre ensemble ?

Néanmoins, la loi Alur a introduit en mars 2014 les objectifs de qualité paysagère dans les schémas de cohérence territoriale (Scot) : il est désormais explicitement demandé aux autorités publiques de formuler de tels objectifs dans leur projet d'aménagement et de développement durable du Scot. Gageons que chacun, à son niveau (élus, habitants, acteurs socio-économiques...), et tout particulièrement sur ces paysages de franges, s'en ressaisisse pour participer ou pour mener véritablement des politiques en matière de paysage et de qualité du cadre de vie dans ces territoires.

Karine Mangin, bureau des Paysages,
ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

nus là au-dessus [la colline qui domine la zone pavillonnaire], mais quand j'y vais ramasser des asperges, c'est souvent que je croise quelqu'un d'autre, là où c'est un peu moins touffu. » Grand Narbonne, habitante de Bages.

Les franges offrent également des lieux de réunion peu formalisés qui donnent aux jeunes adultes ou aux adolescents une certaine distance vis-à-vis de ce qu'ils considèrent comme des univers ordinaires trop normalisés (cellule familiale, cadre urbain...). Ces lieux sont alors des espaces de liberté pour quelques pratiques qui s'accordent mal avec l'univers urbain contrôlé : les rencontres amoureuses, la consommation de substances associées à une prise de distance vis-à-vis des normes sociales.

« Quand j'avais 14-16 ans, on faisait des "chasses à l'homme" dans les poiriers et les pruniers. On courait partout. Et on faisait des batailles avec les épis de maïs et les poires. [...] Et puis, vers 16-18 ans, on change. On allait là pour se cacher, dans les espaces verts entre maisons et cultures. On allait fumer ou alors on emmenait les filles. [...] On se cachait des parents. Se cacher dans le jardin, c'est pas évident. » Plaine de France, habitant de Villiers-le-Bel

« C'est là que les zamaleurs vont zamaler³. » Territoire de la Côte Ouest, habitant de Saint-Leu, à propos des bords de la Grande Ravine.

« Deux fois par mois, Lé pou apprécié, pou campé, pou baigné aussi quand de l'eau lé pas trop sale. Lé paisible aussi parce qui entend pas trop le bruit l'auto. Lé mystique en fait. » Territoire de la Côte Ouest, habitant de Saint-Paul, quartier le Bernica, à propos de la ravine Bernica.

Un ensemble de pratiques plus occasionnelles peut s'observer dans les franges urbaines. Elles s'appuient sur la faible densité des espaces bordant la ville. Les urbains y trouvent un lieu pour des activités nécessitant de l'espace et habituellement source de conflits de voisinage : motocross, tir à la carabine... Ces faibles densités réduisent les surveillances réciproques entre habi-

tants. Ces franges semblent être considérées comme des espaces anomiques où tout est permis. Ainsi, de nombreux dépôts d'ordures peuvent exister.

Une dernière pratique observée concerne les habitants dont les jardins jouxtent les franges périurbaines peu fréquentées. Il s'agit de l'extension du jardin ou de l'espace domestique sur les espaces bordant la ville. Ces derniers sont utilisés pour stocker des objets volumineux, disgracieux ou incongrus dans un jardin (caravane, tas de bois, matériaux de construction...) ou pour en faire une véritable extension (cueillette, apiculture...). Si les habitants s'approprient une partie de ces espaces, chacun le fait avec parcimonie, empiétant rarement au-delà de la bande qui prolonge son jardin. Ces pratiques informelles sont donc régulées par un ensemble d'accords tacites entre voisins. Ces petits arrangements sont peut-être rendus possibles par le caractère instable des franges périurbaines.

« On a pris un petit espace, mais que la commune y doit reprendre, parce qu'y sont venus mesurer... C'est un terrain vague en attendant... On l'a défriché et on l'a planté au moins que voilà. » Territoire de la Côte Ouest, habitant de Saint-Paul, quartier de Plateau Caillou.

Ces utilisateurs des franges périurbaines habitent généralement les quartiers jouxtant la frange. Celles-ci sont des franges tampons, abandonnées ou informelles, qui offrent un ensemble d'espaces sous-traités à la vue immédiate, soit en raison du relief, soit du fait de la végétation peu ou pas entretenue. Leurs inscriptions dans les territoires vécus, rapportés à quelques moments de la vie des résidents des communes périurbaines, sont donc supportées par deux caractéristiques : la proximité aux lieux de résidence et l'aspect délaissé de ces espaces.

Les franges aménagées, des annexes urbaines plus que de nouvelles relations ville-campagne

Peu nombreuses mais structurantes pour l'espace urbain, nous avons rencontré plu-

3 - Le zamal est, à la Réunion, le nom donné au cannabis.

sieurs franges tampons aménagées : parcs urbains, jardins, équipements sportifs... Ces aménagements accueillent des populations qui ne résident pas à proximité immédiate de la frange périurbaine concernée. Elles peuvent habiter dans l'ensemble de la commune, voire dans les communes voisines. Parfois peu pratiquées par les riverains comme des espaces de proximité, ces franges attirent en revanche une population venant de plus loin en quête de nature.

« À la cocoteraie, il y a beaucoup de monde le week-end ; bon, il y a des mariages, des repas, des grands pique-niques géants, des fêtes, des communions, des mariages, enfin il y a beaucoup de choses. Mais ce sont plutôt des gens de l'extérieur. » Territoire de la Côte Ouest, habitant de Saint-Paul, ZAC de la Cocoteraie.

« Il y a la Coulée verte, c'est un aménagement pour se promener. Il y a des enfants qui viennent, des gens en vélos, des mamans avec des poussettes, des gens avec leurs chiens. Ça permet même de faire un circuit d'environ une heure de marche. C'est vraiment un bel aménagement. »

Plaine de Versailles, habitante de Villepreux.

« C'est sympa pour les gamins. Je vois ceux de ma voisine, ils n'ont qu'à traverser la rue pour aller faire du skate en face. Ça rend le quartier assez vivant, c'est bien. Je n'aurais pas trop aimé avoir l'arrière du jardin qui donne direct sur des terrains vagues, pas éclairés, tout ça... »

Grand Narbonne, habitante de Coursan.

Les aménagements réalisés favorisent la fréquentation et les usages multiples de ces franges. Des relations paysagères nouvelles s'établissent parfois avec la campagne ou les espaces plus naturels entourant la ville. Cependant, l'espace fréquenté reste urbain. La campagne est perçue comme un décor lointain. Les aménagements créent alors une sorte de paroi symbolique qui dévoile la campagne environnante mais en limite l'accès.

De plus, en ouvrant ces franges urbaines, les aménagements réalisés publicisent, en somme, des espaces qui pouvaient, auparavant, être plus intimes et supporter des pratiques plus informelles. Ils concourent ainsi à

la mise en ordre de l'espace et du paysage. Les pratiques informelles s'effacent alors face au caractère collectif et partagé de ces espaces.

« Je ne jouerai plus ici maintenant. Je pense que j'irai sur la route. Maintenant avec le chemin, ça m'embêterait de gêner les gens. Je n'irai pas sur le chemin, ce n'est plus à nous. »
Plaine de Versailles, habitante de Villepreux.

Des relations ville-campagne par-dessus les franges périurbaines

Les pratiques et les représentations paysagères ne rendent pas compte de relations ville-campagne inscrites dans la proximité offerte par les franges périurbaines. Seules les pratiques informelles des espaces ruraux ou naturels des franges tampons abandonnées ou informelles ou des espaces de cheminements laissent entrapercevoir des liens étroits entre ville et campagne. Cependant, ces pratiques sont peu visibles. Elles sont surtout en décalage par rapport aux enjeux identifiés par les acteurs publics en ce qui concerne les relations ville-campagne. En effet, elles ne supportent pas ou peu d'agriculture de proximité, ne limitent pas pour autant l'extension urbaine ou encore ne créent pas de lien particulier entre les urbains et les acteurs agricoles.

Est-ce à dire que les relations ville-campagne n'existent pas dans un cadre de proximité, en dehors de ces pratiques informelles ? Les observations et les enquêtes menées sur nos trois terrains conduisent à tempérer cette impression. De nombreuses relations se tissent entre, d'une part, les quartiers périphériques des agglomérations denses ou leurs villages satellites et, d'autre part, les espaces ruraux, agricoles ou naturels qui les bordent mais elles apparaissent à une échelle inférieure à celle du quartier. Elles s'inscrivent dans des espaces qui concernent une part plus importante de la ville et des espaces de campagne plus étendus que la simple zone à proximité immédiate de la ville. En revanche, elles ne s'inscrivent pas directement dans les franges urbaines sinon que les acteurs qui y sont

engagés les traversent pour se rendre, qui en ville sur un marché de proximité, qui à la campagne en un lieu où il pourra y trouver ce qu'il recherche (lieu de détente, achat de proximité...).

➔ **Les paysages des franges périurbaines, faibles reflets des relations ville-campagne**

L'analyse des paysages des franges périurbaines permet d'identifier un inquiétant décalage entre, d'une part, les discours stéréotypés et uniformes tenus sur les franges urbaines et, d'autre part, leurs diversités de formes et des pratiques qui s'y déploient. Ainsi, l'analyse de leur morphologie révèle une grande variété des espaces de transition entre ville et campagne. Ces transitions peuvent être brutales ou graduelles. Les franges périurbaines peuvent être fermées ou ouvertes, d'accès variable. La multiplicité des formes spatiales préfigure celle des modalités d'appropriation territoriale de ces zones de transition. Elle supporte différentes interactions entre les habitants des espaces bâtis et la campagne proche. Cependant, s'il est possible d'associer à chacune de ces formes de représentations et de pratiques paysagères, un nombre restreint de types de franges périurbaines, ces représentations et pratiques ne se distribuent pas de manière univoque dans ces types archétypaux. Ceux-ci ne témoignent donc que de façon relativement fruste de la diversité des formes de relations paysagères que les individus entretiennent avec leur territoire du quotidien et les espaces qu'ils habitent.

L'analyse des pratiques confirme pourtant la diversité des modalités d'appropriation de ces espaces. Ces processus s'articulent à différentes échelles. À celle de l'agglomération ou des noyaux urbains, les relations entre ville et campagne semblent se stabiliser, s'appuyant sur la valorisation des agricultures de proximité et les douceurs des mondes ruraux. Ces relations ne s'inscrivent alors pas dans ces franges périurbaines. Elles les enjambent en quelque sorte. À l'échelle du quartier ou

du logement, les relations entre ville et campagne sont plus complexes. Quels que soient les terrains observés, des figures contrastées apparaissent. Nombre de résidents ne prêtent guère d'attention à cette situation de « *bord de ville* ». Dans ce cas, deux mondes se côtoient, mais s'ignorent et les espaces vécus par les riverains sont tournés vers la ville. Cependant, il n'est pas rare que des liens plus étroits se tissent entre les riverains et la campagne avoisinante. Elles s'inscrivent alors essentiellement dans un cadre informel. Appréciations paysagères et pratiques se mêlent. Ces relations s'effacent lorsqu'un aménagement plus formalisé est réalisé. Ainsi, l'aménagement paysager des franges périurbaines inscrit les relations ville-campagne essentiellement dans une optique contemplative. Les franges deviennent des annexes urbaines où la campagne apparaît comme un simple décor.

Ces résultats invitent à porter une attention soutenue aux conséquences des projets de lisières urbaines actuellement promus par les professionnels des paysages et de l'aménagement du territoire. Ceux-ci sont souvent conçus et mis en œuvre par des professionnels reconnus du paysage, de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire. Un décalage semble s'observer entre ces conceptions et les pratiques ordinaires de ces espaces ; ce décalage mériterait d'être interrogé. Le paysage offre alors d'intéressantes perspectives pour saisir les représentations des populations locales, mêlant perception et pratique des territoires. Il permet, en particulier, de révéler les représentations qui échappent aux formes esthétiques dominantes. Si ces représentations peuvent paraître marginales, ce sont elles qui, dans les faits, sous-tendent une part importante des pratiques qui structurent les territoires, et en particulier les territoires du quotidien.

Ce point n'est pas nouveau (voir Luginbühl, 1981, pour les rôles joués par la montagne bourguignonne dans des paysages viticoles très maîtrisés et contrôlés ou Tonnelat 2003a, Vivant 2006, Andres 2006, Andres et Gresillon 2011 pour les friches urbaines

dans la ville ou Sieverts 2004 pour le périurbain). Il est sans doute à mettre en perspective avec les non-lieux décrits par Marc Augé (1992). Cependant, cette marginalité ou, plus exactement, ce manque de visibilité présente et future, ces incertitudes relatives au devenir de ces espaces, peinent à être pris en charge par l'action publique (Tonnelat 2003b, Janin et Andres, 2008), même si de nombreuses avancées peuvent s'observer.

Différentes formes de consultation des populations sont à mettre en œuvre et à évaluer (voir, à ce propos, les travaux du Groupement d'intérêt scientifique « *Participation du public, décision, démocratie participative* ») pour mieux saisir les aspirations des populations au sujet du devenir de leur paysage. La Convention européenne du paysage nous y invite. Les objectifs de qualité paysagère qui « *désigne[nt] la formulation par les autorités publiques compétentes, pour*

un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (art. 1 de la CEP) sont maintenant inscrits dans divers documents régissant le droit du sol à la suite de la loi n° 2014-336 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) traduite aux articles L. 122-1-3 et suivants du Code de l'urbanisme. Chaque population, indépendamment de la condition sociale des individus qui la composent ou des systèmes de valeurs qu'ils partagent, est alors légitime pour participer à la définition des opérations de gestion, de protection ou d'aménagement de leur paysage et de leur cadre de vie de manière plus générale.

● **Retrouvez le compte rendu complet de ce programme de recherche sur le site :**
www.paysage-developpement-durable.fr/projets_recherche.html

Richard Raymond (CNRS - UMR 7533 Ladyss), **Philippe Béringuier** (université de Toulouse – Jean-Jaurès – UMR 5602 Geode), **Sophie Bonin** (École nationale supérieure du paysage de Versailles – Larep), **Ségolène Darly** (université Paris 8 – Saint-Denis - UMR 7533 Ladyss), **Pierre Dérizoz** (université d'Avignon - UMR 228 Espace-Dev), **Véronique Fourault-Caüet** (université Paris Ouest-Nanterre-La Défense - UMR 7218 Lavue), **Marie-Anne Germaine** (université Paris Ouest-Nanterre-La Défense - UMR 7218 Lavue), **Maud Loireau** (IRD - UMR 228 Espace-Dev), **Johan Milian** (université Paris 8 – Saint-Denis - UMR 7533 Ladyss), **Blandine NOËL** (CNRS - UMR 7533 Ladyss), **Élise Temple-Boyer** (université Paris Ouest-Nanterre-La Défense - UMR 7218 Lavue), **Monique Toublanc** (École nationale supérieure du paysage de Versailles – Larep).